



Communiqué du 19/09/2011

**Contractuels
enseignants :**
**les
revendications
de FO,
les réponses
du ministère**



FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Audience à la DGRH du 16 septembre

FO demande un véritable plan de titularisation

La FNEC FP-Force Ouvrière, reçue par la Directrice Générale des Ressources Humaines au ministère de l'Éducation Nationale le 16 septembre, est intervenue pour demander le réemploi de tous les personnels contractuels et s'est élevée contre l'envoi par certains rectorats, juste avant les vacances d'été, de lettres annonçant à des collègues qu'ils ne seraient pas repris, sans aucune justification. La DGRH s'est engagée à étudier ce point.

La FNEC FP-FO a rappelé sa demande d'un plan de titularisation des personnels contractuels, alors que, selon les calculs du ministère rendus publics début juillet, seuls 9919 collègues contractuels enseignants sur 22 378 seraient éligibles aux conditions de titularisation. FO a souligné que le gouvernement lui-même dans un projet d'amendement tend à élargir les possibilités pour les contractuels recrutés sur 10 mois. La DGRH, en réponse à notre demande, a indiqué qu'il n'y aurait aucun obstacle pour permettre l'accès à la titularisation des contractuels dans le cadre des dispositions législatives qui seront adoptées.

Le point sur les conditions de CDIisation

Certains rectorats ont déjà informé les collègues qu'ils rentreraient dans les nouvelles conditions de CDIisation (interruptions de contrats sur les 6 dernières années de moins de 2 mois ou pour congé maternité) et ayant plus de 6 ans d'ancienneté. FO a demandé que des dispositions nationales soient prises pour que tous les collègues soient traités de la même manière sur la base la plus favorable, tout en indiquant que seule l'intégration dans le statut peut permettre d'en finir avec la précarité.

La FNECFP FO a réitéré son opposition au projet de décret, retiré de l'ordre du jour du CTPM du 13 juillet dernier, qui donne aux recteurs toute possibilité de faire varier les salaires des contractuels en fonction des conditions locales du marché de l'emploi, ce qui renforcerait encore les écarts déjà existant entre académies. FO a demandé une discussion nationale sur les grilles de rémunération des contractuels, CDD et CDI, en vue d'un alignement par le haut.

La DGRH, tout en se disant favorable aux dispositions du projet de décret, s'est déclarée prête à établir une comparaison des conditions de rémunération des contractuels, en vue d'étudier les « bonnes pratiques », sans s'engager à un alignement vers le haut.

Force Ouvrière continuera ses interventions pour le réemploi de tous les contractuels, un plan de titularisation, et l'amélioration des grilles de rémunération pour tous.

Titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à gagner
FORCE OUVRIÈRE : L'INDÉPENDANCE POUR DÉFENDRE LES REVENDICATIONS